

Modalités d'adhésion à l'association « Compagnons de l'IPhT »

Merci pour votre intérêt vers l'association « Compagnons de l'IPhT ».

Afin de donner à l'Association les moyens de démarrer ses activités, la cotisation annuelle (dont sont dispensés les doctorants) a été fixée à 25€ pour l'année 2025.

Si vous n'êtes pas éligible à la gratuité de l'adhésion, merci de commencer votre démarche en réglant la cotisation par virement bancaire sur le compte de l'association (RIB en PJ) -- SVP spécifiez votre prénom, nom et « Adhésion 2025 ».

Après avoir réglé la cotisation, si elle est due, merci d'informer de votre démarche le bureau de l'association, en envoyant un email à l'adresse électronique compagnons@ipht.fr accompagné d'une trace de votre virement (notification bancaire, prise d'écran...).

Sous trois semaines de l'envoi de votre email, vous allez recevoir une réponse du bureau et vous recevrez votre carte d'adhérent en version électronique.

À Gif-sur-Yvette, le 26 novembre 2024,

Le bureau de l'association,

M. Michel Bauer, Président
M. Grégoire Misguich, Vice-président
Mme Anne Capdepon, Trésorière
M. Riccardo Guida, Secrétaire

Compagnons de l'IPhT. Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, fondée le 27 juin 2024 et validée par la sous-préfecture d'Étampes avec numéro W913015409.

Adresse : Compagnons de l'IPhT, Institut de Physique Théorique, Orme des Merisiers, Bât. 774, Point courrier 136, CEA Saclay, F-91191 Gif-sur-Yvette Cedex

Courriel : compagnons@ipht.fr